

Mairie de Combs-la-Ville
Place de l'Hôtel de Ville
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13 16 00
Fax : 01 60 18 06 15

DIRECTION ACTION EDUCATIVE

le 9 octobre 2017

Tél 01. 64.13.16.72
Fax 01.60.18.07.56

**COMPTE-RENDU DU RENDEZ-VOUS SCOLAIRE
DU 30 JUIN 2017**

Présents : M. Geoffroy, M. Delpuech, M. Sibert, Mme Bredas, Mme Fer, Mme Hardy, M. Vigneulle, M. Julita, Mme De Salvo, Mme Véron, Mme Goncalvès, Mme Merceret, Mme Kerébel, Mme Constans, Mme Hourdiaux, M. Tricoire (représenté par M. Ru), M. Minguet (représenté par M. Cameau)

Administration Mme Lercari, Mme Parain

Excusés : Mme Aityata, Mme Lapointe, Mme Beaulaton, Mme Whiting, Mme Célestine, M. Hoarau, Mme Ruban, M. Lemaire, M. Moya, M. Leray, Mme Georget, M. Tchikaya, M. Hamdani, Mme Mollard-Cadix, Mme Gilles, M. Bourdeau

PRESENTATION DU CALENDRIER DES EXPOSITIONS DE LA FRESNAYE

Monsieur le Maire présente la qualité et la variété des expositions prévues cette année encore au château de la Fresnaye. Il invite les écoles à se rapprocher rapidement de Mme Lapointe, qui n'a pas pu être disponible ce jour, pour tout renseignement complémentaire et inscriptions.

EFFECTIFS PREVISIONNELS RENTREE 2017-2018

Un tableau des effectifs prévisionnels mis à jour le 27 juin 2017 et qui tient compte de la dernière commission des dérogations a été transmis dans le dossier des participants. Mme Goncalvès, directrice de l'école maternelle L'Orée du bois, demande au Maire jusqu'à combien peuvent monter les effectifs des classes. Monsieur le Maire lui précise qu'il n'est pas possible de refuser les inscriptions des élèves du secteur mais que le suivi des effectifs peut provoquer à terme des modifications de la carte scolaire. Mme Hourdiaux, directrice de l'école maternelle les Quincarnelles souligne que la moyenne d'élèves par classe est faussée du fait que la Toute Petite Section est limitée à 24 élèves. Monsieur le Maire indique que cette moyenne n'est pas l'indicateur qui impacte les projets d'ouverture ou fermeture de classe. Monsieur Delpuech complète la réponse du Maire en indiquant que la moyenne sera calculée sans la TPS dans les futurs tableaux.

BILAN DES DEMANDES DE DEROGATION

Les dernières dérogations ont été examinées dans l'après-midi ne sont pas comptabilisées dans le bilan transmis dans le dossier des participants. Ce dernier mentionne que 259 dérogations ont été examinées (contre 246 l'an dernier). 251 accords ont été donnés (contre 224 l'an dernier).

INFORMATION SUR LES NOUVELLES PROCEDURES DE POINTAGE CANTINE

Avec la modernisation du portail Famille, les plannings d'inscription des enfants à la cantine et aux accueils péri-scolaires seront édités de manière hebdomadaire. Après plusieurs réunions et échanges avec les directeurs d'école, la nouvelle procédure de pointage est distribuée en séance.

A compter de la rentrée 2017, l'enseignant devra reporter dans le planning uniquement les élèves présents ou absents. Les totaux quotidiens et mensuels qui étaient élaborés par les enseignants ou directeurs seront dorénavant effectués par le service enfance (côté élémentaire) et par les ATSEM (côté maternelle).

L'indemnité de pointage versée aux enseignants ne sera donc plus octroyée.

Cette nouvelle procédure ne suscite aucune remarque en séance, de la part des participants.

LES RYTHMES DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Le Maire rappelle que le 28/6/2017 un décret a été publié au Journal Officiel permettant des dérogations à la semaine de 4,5 jours en place depuis 2014. Ainsi, l'Inspection Académique pourrait accepter des nouveaux rythmes scolaires si elle est saisie en ce sens par le Maire, lui-même préalablement sollicité par les écoles de la commune.

Il précise donc que le délai entre cette publication et la rentrée scolaire est trop court pour envisager quelque changement que ce soit pour la rentrée 2017-2018, mais qu'il souhaitera le cas échéant obtenir une organisation qui soit la mieux partagée possible pour la rentrée 2018-2019.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Remis en séance, il ne suscite aucune remarque.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est posée.

Fin de séance 17h45.

Dressé par
Florence LERCARI

BILAN DE LA RENTREE 2017

◆ Nouvelles directions

- Élémentaire Beausoleil : 1 nouvelle directrice
 - Mme Pascale APERCE

- Élémentaire Quincarnelles : 1 nouveau directeur
 - M. Jérôme LE PECULIER

◆ Tableau des effectifs

(Voir tableau des effectifs 2017-2018 ci-joint)

Le nombre de classes cette année est de 107 (+ 1 CLIS) :
1 ouverture en élémentaire Paloisel et 1 fermeture en élémentaire Le Chêne

Les effectifs en maternelle sont en hausse cette année (1 050 inscrits en novembre 2017 contre 1 022 inscrits en novembre 2016). Les effectifs les plus bas sont à la Tour d'Aleron avec un taux de 24,67 élèves par classe et ceux les plus élevés sont aux Quincarnelles (29,5) et l'Orée du Bois (28.25).

Les effectifs en élémentaire sont également en hausse cette année (1 691 inscrits en novembre 2017 contre 1 649 inscrits en octobre 2016 (hors ULIS). La Noue enregistre les effectifs par classe les plus faibles avec un taux de 23,25. Le taux le plus élevé est au Chêne (27,56).

EFFECTIFS 2017-2018

		MATERNELLE						
ECOLE	classe	TPS	P.S	MS	GS	TOTAL	Taux	
BEAUSOLEIL	5		47	42	47	136	27,20	
SOMMEVILLE	6		56	58	45	159	26,50	
LA NOUE	4		30	41	40	111	27,75	
PALOISEL	7		61	52	73	186	26,57	
TOUR D'ALERON	3		26	22	26	74	24,67	
QUINCARNELLES	5	24	42	35	41	142	29,50	
OREE DU BOIS	4		44	26	43	113	28,25	
LE CHENE	5		48	43	38	129	25,80	
TOTAL GENERAL	39	24	354	319	353	1050	26,92	

		ELEMENTAIRE									
classe	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL	Taux	ULIS	Général		
9	40	47	52	53	46	238	26,44				
10	45	47	38	48	41	219	21,90	12	231		
8	35	39	34	41	37	186	23,25				
10	62	43	52	47	47	251	25,10				
6	29	27	34	27	29	146	24,33				
8	38	33	34	47	36	188	23,50				
8	46	36	41	47	45	215	26,88				
9	44	56	52	49	47	248	27,56				
68	339	328	337	359	328	1691	24,87	12	2753		

ECOLE	classe	TOTAL	Taux
GROUPE SCOLAIRE SOMMEVILLE	16	378	23,63

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2018

◆ Crédits scolaires :

Il est proposé :

- de maintenir les crédits scolaires :
40,15€/élève de maternelle
44,22€/élève d'élémentaire

◆ Crédits projets d'écoles élémentaires :

Il est proposé :

- de maintenir les crédits projet d'école à 66,76€/élève

◆ Crédits projets éducatifs maternelles :

Il est proposé :

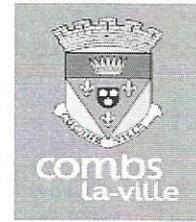
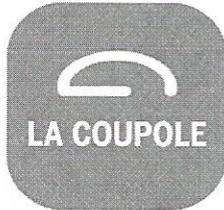
- de maintenir les crédits projets éducatifs à 16 €/élèves

◆ Crédits de Noël maternelles :

Il est proposé :

- de maintenir les crédits de Noël à 331,25 €/classe

Toutes ces propositions ne pourront être confirmées qu'après le vote du budget en mars 2018



Questionnaire à destination des directeurs et des enseignants des écoles Combs la villaises

Ecole :

Enseignants :

1/ Pour l'année scolaire 2017/2018, votre classe a-t-elle ou va t-elle voir :

Un ou des spectacles à la Coupole

Si oui, combien ?

Une ou plusieurs séances cinéma

Si oui, combien ?

2/ Si votre classe ne vient pas à la Coupole, pouvez-vous en préciser les raisons :

La programmation culturelle n'est pas adaptée aux programmes scolaires

La programmation culturelle n'est pas adaptée à la tranche d'âge de votre classe

Les périodes de programmation proposées ne vous conviennent pas

Les thématiques des spectacles ne vous ont pas semblé exploitables

Autres, précisez :

3/ Que souhaiteriez-vous que la Coupole vous propose comme contenu culturel ?

Questionnaire à renvoyer à l'adresse suivante :

Mairie de Combs la ville
Service Coupole
Place de l'hôtel de ville
77380 Combs la ville

GESTION DES PHARMACIES DES ECOLES

I-Etat des lieux :

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
PALOISEL	2 Dans les sanitaires	1 bureau de la secrétaire
LA TOUR	1 Tisanerie (coté grand sanitaire)	1 salle des maîtres
LE CHENE	1 Hall salle 2 (derrière la porte)	1 hall salle 2 (derrière la porte)
L'OREE DU BOIS	1 Hall (dans la tisanerie)	1 hall (au-dessus du téléphone)
LES QUINCARNELLES	1 Tisanerie	1 salle des maîtres
SOMMEVILLE	1 Tisanerie	1 infirmerie + 1 salle des maîtres (à confirmer)
LA NOUE	1 Tisanerie	1 tisanerie et 1 autre au fond du couloir (pièce violette)
BEAUSOLEIL	1 dans le grand sanitaire	3 : hall bureau du directeur et petites pharmacies à chaque étage
	9	11

II-Procédure actuelle

- 1- Le directeur constate besoin d'approvisionnement
- 2- Il adresse un mail au service scolaire
- 3- Le service scolaire transmet au service entretien ménager
- 4- Le service entretien ménager réapprovisionne la pharmacie dans les 48h

La composition de la pharmacie est fixée par le document affiché et mis à jour depuis le 15-05-2017. Elle est validée par le Maire et le Médecin de Prévention et a été transmise à la médecine scolaire.

Pour l'année 2017, en moyenne, 92€/école maternelle et 70€/école élémentaire ont été engagés pour l'achat de produits pharmaceutiques.

III-Problèmes remontés par des directeurs et les services

- la gestion des poches de froid (2.041€ l'unité) : « il en faudrait 10 par semaine dans chaque école s'il n'y a pas de frigos où mettre les poches actuellement utilisées. »
- « le réapprovisionnement est trop long »

- « il faudrait une fiche de commande à faire passer par la navette car le mail ce n'est pas toujours pratique (pas toujours le temps de se connecter) »
- « les accueils temps du midi se servent dans les pharmacies de l'école et ne signalent pas toujours le besoin de réapprovisionnement »
- « les petites pharmacies –dans les étages – s'approvisionnent dans celle qui est au rez-de-chaussée sans solliciter non plus le réapprovisionnement »

IV-Propositions d'amélioration

A- subventionner la coopérative des écoles chaque année et donner au directeur d'école l'autonomie de gestion de son stock (montant forfaitaire/élève)

B- maintenir la procédure actuelle et la rappeler à tous pour que chacun se sente responsable du réapprovisionnement

C- mettre en place une fiche de commande à transmettre par la navette et rappeler la procédure pour que chacun se sente responsable du réapprovisionnement

- « il faudrait une fiche de commande à faire passer par la navette car le mail ce n'est pas toujours pratique (pas toujours le temps de se connecter) »
- « les accueils temps du midi se servent dans les pharmacies de l'école et ne signalent pas toujours le besoin de réapprovisionnement »
- « les petites pharmacies –dans les étages – s'approvisionnent dans celle qui est au rez-de-chaussée sans solliciter non plus le réapprovisionnement »

IV-Propositions d'amélioration

A- subventionner la coopérative des écoles chaque année et donner au directeur d'école l'autonomie de gestion de son stock (montant forfaitaire/élève)

B- maintenir la procédure actuelle et la rappeler à tous pour que chacun se sente responsable du réapprovisionnement

C- mettre en place une fiche de commande à transmettre par la navette et rappeler la procédure pour que chacun se sente responsable du réapprovisionnement

**ARMOIRES A PHARMACIE**

Rappel réglementaire, article R 4224-14 du Code du Travail :

*" Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible."***NUMEROS D'URGENCE**Sapeurs Pompiers : **18**SAMU : **15**Police : **17**N° européen d'appel des secours : **112**Centre antipoison Paris : **01.40.05.48.48****CONTENU DE L'ARMOIRE A PHARMACIE***L'armoire à pharmacie ne doit pas contenir des produits ou matériels autres que ceux figurant dans la liste ci-dessous***PROCEDURE DE REAPPROVISIONNEMENT OU DE REMPLACEMENT DE PRODUITS****Groupes scolaires**Contacter la personne responsable du service scolaire
Tél : 01.64.13.16.75

Mail : myriam.ziane@mairie-combs-la-ville.fr

Tous sites hors groupes scolairesContacter la personne responsable du service
restauration/entretien ménager - Tél : 01.64.88.43.80

Mail : restauration@mairie-combs-la-ville.fr

Vous pouvez également contacter l'assistant de prévention au 01.60.60.07.75 (Centre Technique Municipal)

A PROXIMITE IMMEDIATE, PREVOIR UN FLACON DE SAVON DE MARSEILLE LIQUIDE ET UN DISTRIBUTEUR D'ESSUIE-MAINS A USAGE UNIQUE

DESCRIPTION	OBSERVATIONS
Une paire de ciseaux à bouts ronds	Matériels à désinfecter avant utilisation
Une pince à échardes et une pince à tiges	
Une couverture de survie	Pour couvrir la victime dans l'attente des secours
Un sac poubelle	Evacuation d'éventuels déchets
Gants à usage unique	Utilisation impérative pour toute intervention de soins
Compresses stériles (10 x 10 cm)	Nettoyage et recouvrement des plaies. Pas d'utilisation de coton : risque d'adhérence de fibres
Produit désinfectant non allergisant en dosettes à usage unique : CHLOREXIDINE	Action antibactérienne sur les plaies ou brûlures superficielles et peu étendues. Réduction temporaire du nombre de micro-organismes. Ne pas utiliser à proximité des yeux et des muqueuses
Pansements adhésifs individuels de plusieurs tailles	Protection des plaies, fixation des pansements
Bandes extensibles non adhésives (largeur 6 cm, sachets individuels)	
Rouleau de sparadrap (largeur 2,5 cm)	
Produit pour soins oculaires en dosettes à usage unique: DACRYOSERUM	Utilisation en cas de projections ou d'irritation dans les yeux. Consultation en ophtalmologie à prévoir
Un pack de froid « instantané », deux sachets type congélation	

Fait à Combs-la-Ville, le 29.05.2017.
Le Médecin de PréventionFait à Combs-la-Ville, le 22/05/2017
Le Député-Maire

Docteur Jean-Pierre YVAN

Guy GEOFFROY

